

Extension de la darse de plaisance Port Ouest - phase 3. **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REUNION**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure « Equipements littoraux portuaires liés au tourisme » et a pour objectif de poursuivre les efforts apportés à la réalisation d'aménagements et d'équipements publics sur l'ensemble du territoire en augmentant des capacités d'accueil pour les bateaux de plaisance, en améliorant l'accès à la mer pour les bateaux non basés dans les ports et en améliorant les structures d'accueil pour les navires de croisière.

Contacts

*Chambre de Commerce et d'Industrie
Port Réunion
Rue Evariste de Parry BP 18
97821 Le Port Cedex
Tel : 02 62 42 90 00*

*Direction Départementale de l'Équipement
2 r Juliette Dodu
97400 SAINT DENIS
Tél. : 02 62 40 26 26*

Situé au cœur des îles de l'Océan Indien, Port Réunion capte 60 % du trafic d'origine européenne de la zone. En outre, il est idéalement placé sur la route Asie-Afrique du Sud, ce qui en fait un point privilégié pour l'éclatement des marchandises dans la région.

La Chambre de commerce gère la concession portuaire depuis 1956.

La darse de plaisance suite aux deux premières phases d'extension avait atteint de nouveau un seuil de saturation. La phase 3 permet l'accueil d'une centaine de bateaux à moteur ou à voile de 12 à 18 mètres, ainsi que l'activité professionnelle touristique. Cette phase permet aussi d'améliorer les conditions nautiques d'accès au bassin du port et de limiter l'agitation du bassin.

Les espaces liés à l'activité portuaire sont ainsi mieux structurés et le service proposé aux usagers nettement amélioré.

Le projet concerne la réalisation de 4 pontons ainsi qu'un système de brise houle et d'une passerelle amovible à l'entrée du port. De plus, il comprend l'ensemble des voiries et réseaux distribuant l'eau, l'électricité ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de deux boxes sanitaires construit de part et d'autre des emplacements réservés aux pêcheurs. Enfin, un dispositif de contrôle d'accès sécurisé est organisé pour l'accès aux pontons et aux sanitaires.

Quelques indicateurs :

Surface de plan d'eau aménagée : 2 hectares
Nombre de stationnement de bateaux créés : 120
Création de 4 quais et 4 pontons.



Photo : DDE

Coût total éligible : 5 838 737 €

Participation de l'Union Européenne :
3 503 278 € (FEDER)

